

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 145

17 juillet 2012

Sommaire

Règlement ministériel du 16 juillet 2012 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N10 à Vianden à l'occasion de travaux routiers. page 1792

Règlements communaux 1792

Institut Luxembourgeois de Régulation – Règlement E12/13/ILR du 6 juillet 2012 portant publication de la composition et de l'impact environnemental du mix national pour l'année 2011 – Secteur Electricité 1797

Règlement ministériel du 16 juillet 2012 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N10 à Vianden à l'occasion de travaux routiers.

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;
Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Considérant qu'à l'occasion de travaux routiers, il y a lieu de réglementer la circulation sur la N10 à Vianden.

Arrête:

Art. 1^{er}. Pendant la phase d'exécution des travaux, la circulation est réglementée comme suit:

La circulation sur la N10 (P.K. 88,000 – 88,200) est réglée au moyen de signaux colorés lumineux.

Le chantier est à contourner conformément aux signaux mis en place.

A l'approche du chantier et à la hauteur de celui-ci la vitesse maximale est limitée à 50 km/heure.

Il est interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que les motocycles à deux roues sans side-car et les cyclomoteurs à deux roues.

Ces prescriptions sont indiquées par les signaux D,2, C,14 portant l'inscription «50» et C,13aa. Les signaux A,4b, A,15 et A,16a sont également mis en place.

Art. 2. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 3. Le présent règlement prend effet le 17 juillet 2012 jusqu'à l'achèvement des travaux.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

*Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures,*

Claude Wiseler

Règlements communaux.

(Les mentions ci-après sont faites en vertu de l'article 82 de la loi du 13 décembre 1988)

Règlements de circulation.

B a s c h a r a g e.- En séance des 13 avril et 25 mai 2012, le collège échevinal de Bascharage a édicté 3 règlements de circulation à caractère temporaire (rue des Tulipes, rue de la Résistance et rue de Schouweiler). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

B e c k e r i c h.- En séance des 30 mai et 15 juin 2012, le collège échevinal de Beckerich a édicté 2 règlements de circulation à caractère temporaire (C.R. 106 entre Schweich et Elvange, braderie d'été les 7 et 8 juillet 2012 à Oberpallen). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

B e r t r a n g e.- En séance des 28 mars, 4, 18, 20 avril, 2 mai et 13 juin 2012, le collège échevinal de Bertrange a édicté 7 règlements de circulation à caractère temporaire (rue Atert, chantier Baumeister rue de la Forêt, ancienne route de Longwy, route de Longwy, manifestation sportive «BARTRENG BEWEEGT SECH», courses cyclistes organisées par le club cycliste V.C. Le Guidon). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

B e r t r a n g e.- En séance du 26 avril 2012, le conseil communal de Bertrange a confirmé un règlement de circulation à caractère temporaire édicté par le collège échevinal en date du 4 avril 2012 concernant la construction d'une résidence dans la rue de la Forêt pour le compte de «Baumeister-Haus Luxembourg S.A.» à Bertrange. Ladite confirmation a été approuvée par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 31 mai et 5 juin 2012 et publiée en due forme.

B e t t e m b o u r g.- En séance des 26, 27 mars, 6, 11, 16, 30 avril, 14 et 21 mai 2012, le collège échevinal de Bettembourg a édicté 10 règlements de circulation à caractère temporaire (pose de fibres optiques de l'Entreprise des P&T dans la rue du Château à Bettembourg et dans la rue de l'Ecole à Noertzange, route barrée dans la rue Hiel à Huncherange, chantier chemin piétonnier «Sonnepromenade» à Bettembourg, route barrée dans la rue Dicks et dans la rue Michel Lentz à Bettembourg, sens unique dans la rue du Parc et route barrée dans la rue Fernand Mertens à Bettembourg, chantiers dans la rue de l'Indépendance à Bettembourg). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

B e t t e m b o u r g.- En séance du 2 décembre 2011, le conseil communal de Bettembourg a modifié son règlement de circulation du 16 février 2011 (zone d'activités économiques Krakelshaff). Ladite modification a été approuvée par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 14 et 23 février 2012 et publiée en due forme.

B e t t e m b o u r g.- En séance des 17 février et 26 mars 2012, le conseil communal de Bettembourg a confirmé 9 règlements de circulation à caractère temporaire édictés par le collège échevinal en date des 9 janvier 2012 (13.1.1.: chantier dans la rue Auguste Collart à Bettembourg), 16 janvier 2012 (13.1.2.: pose de fibres optiques dans la rue Fernand Mertens, dans la rue de la Paix et dans la rue du Parc à Bettembourg; 13.1.3.: pose des réseaux à fibres optiques de l'Entreprise des P&T dans la rue de Livange, la rue Michel Rodange et la rue Nicolas Rosenfeld à Bettembourg), 23 janvier 2012 (13.1.4.: construction d'un immeuble résidentiel dans la route de Luxembourg no. 19 à Bettembourg), 6 février 2012 (13.1.5.: pose des réseaux à fibres optiques de l'Entreprise des P&T dans la route d'Esch (N13) à Huncherange; 13.1.6.: pose des réseaux à fibres optiques de l'Entreprise des P&T dans la route d'Esch (N13) à Fennange et dans la route d'Esch (N13) à Huncherange), 27 février 2012 (8.1.1.: pose de fibres optiques dans la route de Luxembourg à Bettembourg; 8.1.2.: lotissement dans la route d'Esch (N13) à Fennange), 5 mars 2012 (8.1.3.: pose d'une conduite de canalisation dans la route de Luxembourg à Bettembourg), 12 mars 2012 (8.1.4.: chantiers P&T dans la route d'Esch à Huncherange et à Fennange et 8.1.6.: passage souterrain barré entre la rue Auguste Collart et la rue de la Gare à Bettembourg) et 19 mars 2012 (8.1.5.: pose de fibres optiques de l'Entreprise des P&T dans la rue du Château à Bettembourg). Lesdites confirmations ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 17, 26 avril et 22 mai 2012 respectivement les 23 avril, 2 mai 2012 et 1^{er} juin 2012 et publiées en due forme.

B e t z d o r f.- En séance du 9 mars 2012, le conseil communal de Betzdorf a confirmé un règlement de circulation à caractère temporaire édicté par le collège échevinal en date du 17 février 2012 à l'occasion des travaux d'infrastructures dans la «rue de l'école», la «rue du canal», la «rue Neuve» et la «Danzplatz» à Mendsdorf. Ladite confirmation a été approuvée par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 22 mai et 1^{er} juin 2012 et publiée en due forme.

B o e v a n g e / A t t e r t.- En séance du 1^{er} février 2012, le conseil communal de Boevange/Attert a modifié son règlement de circulation du 5 mars 2008. Lesdites modifications ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 13 et 15 mars 2012 et publiées en due forme.

B o e v a n g e / A t t e r t.- En séance des 9, 23 mai et 13 juin 2012, le collège échevinal de Boevange/Attert a édicté 3 règlements de circulation à caractère temporaire (chemin «alen Useldéngerwee» à Buschdorf le 13 mai 2012 à l'occasion d'une course de stock-cars et «Helpermaat 2012»). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

C o l m a r - B e r g.- En séance du 8 décembre 2011, le conseil communal de Colmar-Berg a confirmé un règlement de circulation à caractère temporaire concernant la rue de l'Industrie édicté par le collège échevinal en date du 3 novembre 2011. Ladite confirmation a été approuvée par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 19 et 26 avril 2012 et publiée en due forme.

D a l h e i m.- En séance des 28 mars et 10 mai 2012, le conseil communal de Dalheim a confirmé 3 règlements de circulation à caractère temporaire dans la rue «Kabesbiérg» à Filsdorf (à partir de la maison n° 13), dans les rues «Schléiwengaass» et «Saangewee» à Welfrange (à partir de la maison n° 14 respectivement la partie comprise entre la maison n° 8 et la N13) à Welfrange, édictés par le collège échevinal en date des 14 mars et 3 avril 2012. Lesdites confirmations ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 31 mai et 1^{er} juin 2012 respectivement le 5 juin 2012 et publiées en due forme.

D i f f e r d a n g e.- En séance des 27 et 29 mars 2012, le collège échevinal de la Ville de Differdange a édicté 2 règlements de circulation à caractère temporaire (exposition dans la salle d'exposition H2O à Oberkorn et travaux de construction d'une tranche rue de Soleuvre tronçon rue Woiwer). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

D i p p a c h.- En séance des 16, 21 mars, 16 avril, 6 et 18 juin 2012, le collège échevinal de Dippach a édicté 6 règlements de circulation à caractère temporaire (course cycliste par l'Union Cycliste de Dippach les 24 et 25 mars 2012, mise en place d'un conteneur rue de Bascharage au niveau de la maison n° 15 en date du 11 avril 2012, mise en place d'une interdiction de stationner au niveau de la rue de Bettange en raison d'un chantier de déménagement, organisation d'une course à pieds à Schouweiler dans le cadre du «Schoulsportdag» du 27 avril 2012, organisation de festivités sur le parking près de la Mairie à Schouweiler, rue de l'Eglise, festivités dans le cadre de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de son Altesse Royale le Grand-Duc à Schouweiler). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

E s c h - s u r - A l z e t t e.- En séance du 16 mars 2012, le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette a confirmé des règlements temporaires de circulation (réf. 9/C1, 9/C3 et 9/C4). Lesdites confirmations ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 17 et 23 avril 2012 et publiées en due forme.

E s c h - s u r - A l z e t t e.- En séance des 21, 22, 28, 30 mars, 16, 20, 24 avril, 4, 8, 14, 15 mai, 4, 7, 12 et 14 juin 2012, le collège échevinal de la Ville d'Esch-sur-Alzette a édicté 20 règlements de circulation à caractère temporaire (rue de la Fontaine, rue de Lille, avenue de l'Université, rue Victor Hugo, boulevard G.-D. Charlotte, avenue de la Paix, Grand-Rue, rue Helen Buchholtz, rue Emile Mayrisch et rue Arthur Useldinger, rue Théodore de Wacquant, rue de Belvaux, rue Joseph Kieffer CR 110, rue du Cinquantenaire, rue Léon Kinsch, rue de Luxembourg N4, rue des Etangs (CR 191), porte de France, rue d'Ehlerange, rue Victor Hugo, rue de Stalingrad, rue Large). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

E s c h w e i l e r.- En séance du 16 mars 2012, le conseil communal d'Eschweiler a édicté un règlement de circulation abrogeant le règlement modifié du 9 octobre 1956. Ledit règlement a été approuvé par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 4 et 10 mai 2012 et publié en due forme.

F e u l e n.- En séance du 6 octobre 2011, le conseil communal de Feulen a édicté un règlement de circulation abrogeant le règlement modifié du 2 avril 1986. Ledit règlement a été approuvé par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 27 avril et 4 mai 2012 et publié en due forme.

F r i s a n g e.- En séance du 4 juin 2012, le collège échevinal de Frisange a édicté un règlement de circulation à caractère temporaire («Crauthemerstrooss») à Hellange à l'occasion du concert de musique «Rock-A-Field open air» à Crauthem). Ledit règlement a été publié en due forme.

H e s p e r a n g e.- En séance du 21 novembre 2011, le conseil communal de Hesperange a modifié son règlement général de circulation du 6 octobre 2008 (Alzingen, rue Josy Haendel, rue de Roeser et route de Thionville; Fentange, rue de Bettembourg et op der Sterz). Lesdites modifications ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 6 et 12 mars 2012 et publiées en due forme.

H e s p e r a n g e.- En séance des 21 novembre 2011 et 10 février 2012, le conseil communal de Hesperange a confirmé des règlements temporaires de circulation édictés par le collège échevinal en date des 28 octobre 2011 (Howald, rue Père Conrad et Hesperange, rue d'Itzig), 7 novembre 2011 (Fentange, rue de Bettembourg) et 23 janvier 2012 (Howald, Rangwee, 14a et 14b). Lesdites confirmations ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 21 février et 19 avril 2012 respectivement les 29 février et 26 avril 2012 et publiées en due forme.

H o b s c h e i d.- En séance du 14 décembre 2011, le conseil communal de Hobscheid a modifié son règlement communal de circulation du 24 février 2006 (ajoute d'un point 32 au chapitre 3 Circulation, Priorités, art. 3/1 Cédez le passage, section d'Eischen). Lesdites modifications ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 27 avril et 2 mai 2012 et publiées en due forme.

J u n g l i n s t e r.- En séance du 17 février 2012, le conseil communal de Junglinster a confirmé 2 règlements temporaires de circulation édictés par le collège échevinal en date des 27 janvier et 1^{er} février 2012 concernant la réglementation de la circulation routière à Gonderange pendant la durée du chantier des travaux de pose d'une canalisation dans la rue du village. Lesdites confirmations ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 22 et 26 mars 2012 et publiées en due forme.

J u n g l i n s t e r.- En séance du 13 janvier 2012, le conseil communal de Junglinster a modifié son règlement de circulation du 11 juillet 1997 (Chapitre II: Dispositions particulières). Lesdites modifications ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 27 avril et 2 mai 2012 et publiées en due forme.

K o e r i c h.- En séance des 27 avril et 14 juin 2012, le collège échevinal de Koerich a édicté 3 règlements de circulation à caractère temporaire (route vicinale entre Goetzingen et Windhof, rue de l'Industrie à Windhof, route vicinale Montée Saint-Hubert à Koerich). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

K o p s t a l.- En séance du 5 juin 2012, le collège échevinal de Kopstal a édicté 2 règlements de circulation à caractère temporaire (Fête de la Musique du 16 juin 2012, Journée «Alles op de Vëlo» du 15 juillet 2012). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

K o p s t a l.- En séance du 11 mai 2012, le collège échevinal de Kopstal a édicté un règlement de circulation à caractère temporaire (interdiction de toute circulation normale et au stationnement de véhicules sur le tronçon de la rue J.F. Kennedy reliant la rue des Pins à la rue de l'Ecole en date du 18 mai 2012). Ledit règlement a été publié en due forme.

K o p s t a l.- En séance du 17 février 2012, le conseil communal de Kopstal a modifié son règlement général de circulation du 21 octobre 1985 concernant les dispositions relatives à l'article 10 (art. 10a) emplacements réservés aux personnes handicapées et art. 10b) stationnement autorisé sur le trottoir, signal F15 pour les voies énumérées dans ladite délibération). Lesdites modifications ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 4 et 14 mai 2012 et publiées en due forme.

L o r e n t z w e i l e r.- En séance des 2 mai et 18 juin 2012, le collège échevinal de Lorentzweiler a édicté 2 règlements de circulation à caractère temporaire (travaux de la société MEGALIFT à l'aide d'une grue mobile à Hunsdorf, travaux de raccordement d'un nouveau lotissement dans la rue Hiel à Blaschette). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

M o m p a c h.- En séance des 31 janvier et 2 avril 2012, le conseil communal de Mompach a confirmé 2 règlements de circulation à caractère temporaire édictés par le collège échevinal en date du 20 janvier 2012 à l'occasion des travaux de construction d'un trottoir aux abords de la rue «iewesch Strooss» et en date du 27 février 2012 à l'occasion des travaux de construction d'une place publique à Moersdorf. Lesdites confirmations ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 22 mars et 31 mai 2012 respectivement les 26 mars et 5 juin 2012 et publiées en due forme.

M o n d e r c a n g e.- En séance du 27 janvier 2012, le conseil communal de Mondercange a modifié son règlement communal de la circulation du 16 mai 1995 en vue de la création de nouvelles places de stationnement dans la rue Arthur Thinnes à Mondercange, dont l'occupation sera limitée avec le disque de stationnement. Lesdites modifications ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 13 et 26 avril 2012 et publiées en due forme.

M o n d o r f - l e s - B a i n s.- En séance du 22 mai 2012, le conseil communal de Mondorf-les-Bains a édicté un règlement temporaire de circulation dans la route de Mondorf et dans la route de Luxembourg à Altwies à l'occasion de travaux d'infrastructures (lots 1 à 3). Ledit règlement a été approuvé par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 7 et 12 juin 2012 et publié en due forme.

N i e d e r a n v e n.- En séance du 30 mars 2012, le conseil communal de Niederanven a confirmé un règlement temporaire de circulation édicté par le collège échevinal en date du 19 mars 2012 (travaux pour le compte des P&T dans la route de Trèves à Senningen). Ladite confirmation a été approuvée par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 1^{er} et 5 juin 2012 et publiée en due forme.

P é t a n g e.- En séance des 7, 14, 28 mars, 4, 25 avril, 2 mai, 9, 23 mai, 6 et 13 juin 2012, le collège échevinal de Pétange a édicté 26 règlements de circulation à caractère temporaire (cavalcade de mi-carême le 18 mars 2012, partie du chemin «Im Gieschtefeld» à Lamadelaine à l'occasion de la migration des batraciens, réaménagement de la rue Jos. Philippart (CR 176) à Rodange, marché mensuel les 19 mars, 4, 25 avril, 6 et 19 juin 2012, nouvelle canalisation dans la rue de la Providence au niveau de la maison n° 50 et dans la route de Luxembourg au niveau de la maison n° 30, travaux de débranchement des raccords d'eau et de gaz dans l'avenue du Dr Gaasch au niveau des maisons n° 4-6 à Rodange, journée «Télévie» dans la rue Jos Moscardo à Rodange, installation d'une grue de chantier dans la rue Clopp à Rodange, travaux de raccordement d'infrastructures dans la rue du Vieux Moulin au niveau de la maison n° 1 et dans la rue du Chemin de Fer au niveau des maisons n° 7-9, travaux d'installation d'une grue de chantier dans la rue des Champs à Pétange, travaux de pose d'une conduite d'eau principale dans les rues de Belair et Église à Pétange, travaux de bétonnage d'un mur de séparation rue Clopp à Rodange, travaux de pose d'infrastructures dans la rue Pierre Hamer à Pétange, travaux de bétonnage dans la rue Clopp à Rodange sur le tronçon compris entre les maisons numéros 61 à 69 et la fin de l'impasse, travaux de bétonnage dans la rue Chemin de Brouck à Rodange, travaux de bétonnage dans la rue Clopp à Rodange sur le tronçon compris entre les maisons numéros 61 à 69, «Visi-Cup» du Handball Club de Pétange les 16 et 17 juin 2012, «Fête populaire» du Syndicat de Rodange). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

P é t a n g e.- En séance du 16 avril 2012, le conseil communal de Pétange a confirmé un règlement de circulation à caractère temporaire édicté par le collège échevinal en date du 7 mars 2012. Ladite confirmation a été approuvée par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 31 mai et 5 juin 2012 et publiée en due forme.

R o e s e r.- En séance du 5 avril 2012, le collège échevinal de Roeser a édicté un règlement de circulation temporaire («Fête du musée» à Peppange en date du 1^{er} juillet 2012). Ledit règlement a été publié en due forme.

R u m e l a n g e.- En séance du 9 janvier 2012, le conseil communal de la Ville de Rumelange a confirmé un règlement de circulation à caractère temporaire édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date du 16 décembre 2011 à l'occasion de travaux de renouvellement d'infrastructure et de canalisation dans la rue Ferrer. Ladite confirmation a été approuvée par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 22 et 26 mars 2012 et publiée en due forme.

S a n e m.- En séance des 10 février et 23 mars 2012, le conseil communal de Sanem a confirmé des règlements de circulation à caractère temporaire édictés par le collège des bourgmestre et échevins en date des 5 janvier 2012 (Belvaux, rue de Hussigny), 12 janvier 2012 (Soleuvre, rue des Prés), 12 mars 2012 (Sanem, rue de Niederkorn (CR 175)) et 23 mars 2012 (Sanem, rue des Aulnes, rue des Pommiers, rue du Verger, rue d'Esch (CR 110)). Lesdites confirmations ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 16 avril et 3 mai 2012 respectivement les 23 avril et 10 mai 2012 et publiées en due forme.

S a n e m.- En séance du 29 novembre 2011, le conseil communal de Sanem a édicté des règlements de circulation modifiant le règlement modifié du 23 juillet 2004 (43a, 43b, 43c, 43d, 43f, 43g, 43h, 43i et 43j). Lesdits règlements ont été approuvés par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 11 et 26 avril 2012 et publiés en due forme.

S c h i f f l a n g e.- En séance du 29 mars 2012, le conseil communal de Schifflange a édicté 2 règlements de circulation temporaires (Festival cycliste et 63^e Flèche du Sud). Lesdits règlements ont été approuvés par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 26 avril et 2 mai 2012 et publiés en due forme.

S c h u t t r a n g e.- En séance du 16 février 2012, le conseil communal de Schuttrange a modifié son règlement de circulation de base du 30 septembre 2009. Lesdites modifications ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 13 et 15 mars 2012 et publiées en due forme.

S t e i n f o r t.- En séance du 11 juin 2012, le collège échevinal de Steinfort a édicté un règlement de circulation à caractère temporaire (travaux d'infrastructures et de voirie dans la rue du Parc à Kleinbettingen). Ledit règlement a été publié en due forme.

S t e i n s e l.- En séance des 27 mars, 18, 20, 27 avril, 11, 20, 21, 23, 25 mai, 1^{er} et 2 juin mai 2012, le collège échevinal de Steinsel a édicté 14 règlements de circulation à caractère temporaire (pose de canalisations E.P. et E.U. ainsi que de câbles téléphoniques et de construction de regards dans la route de Luxembourg (RN 7) à Heisdorf, cortège pour la Fête du 1^{er} mai, Charity-Run pour coureurs, nordic-walkers, vélos, rollerblades et handbikers en date du 5 juin 2012, kermesse de Steinsel pendant le week-end de la Pentecôte, course cycliste «Tour de Luxembourg», procession «St-Pierre de Milan» en date du 28 mai 2012, tournage du film «Air Force One is Down» sur le plateau de Steinsel, branchement au réseau de gaz de la maison n° 29, rue de la Forêt Verte à Heisdorf, porte ouverte de la Fondation du Tricentenaire de Heisdorf le 3 juin 2012, commémoration de la Fête Nationale, déplacement d'une grue à montage rapide dans la rue Basse). Lesdits règlements ont été publiés en due forme.

T a n d e l.- En séance du 13 janvier 2012, le conseil communal de Tandel a édicté un règlement de circulation concernant des travaux d'infrastructures et de redressement de voirie entre Longsdorf et Kranzenhaff. Ledit règlement a été approuvé par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 19 et 26 avril 2012 et publié en due forme.

W a l f e r d a n g e.- En séance du 25 octobre 2011, le conseil communal de Walferdange a modifié son règlement de circulation du 4 décembre 2008 dans la rue de l'Eglise, la rue du X octobre, la rue Roger Barthel, la rue des Jardins, la rue Bellevue, la rue Neuve et la rue Michel Rodange. Lesdites modifications ont été approuvées par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Intérieur et à la Grande Région en date des 14 et 23 février 2012 et publiées en due forme.

W e i s w a m p a c h.- En séance du 29 mars 2012, le conseil communal de Weiswampach a confirmé un règlement temporaire de circulation édicté par le collège échevinal en date du 24 février 2012 dans le cadre des travaux de réaménagement du quartier Kiricheneck 3^e phase (lots 1 + 2). Ladite confirmation a été approuvée par Messieurs les Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'intérieur et à la Grande Région en date des 26 avril et 3 mai 2012 et publiée en due forme.

W i n s e l e r.- En séance du 9 janvier 2012, le conseil communal de Winseler a confirmé un règlement temporaire de circulation édicté par le collège échevinal en date du 21 décembre 2011 concernant la voirie forestière à Doncols. Ladite confirmation a été approuvée par Messieurs les Ministres du Développement durable et à la Grande Région en date des 24 et 29 février 2012 et publiée en due forme.

Institut Luxembourgeois de Régulation

Règlement E12/13/ILR du 6 juillet 2012 portant publication de la composition et de l'impact environnemental du mix national pour l'année 2011

Secteur Electricité

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité et notamment son article 49;

Vu le règlement grand-ducal du 21 juin 2010 relatif au système d'étiquetage de l'électricité;

Vu le règlement E10/23/ILR du 21 septembre 2010 concernant la détermination de la composition et de l'impact environnemental de l'électricité fournie;

Vu le règlement E11/14/ILR du 29 mars 2011 portant fixation des valeurs par défaut de l'impact environnemental et abrogeant le règlement E10/24/ILR du 19 octobre 2010 portant fixation des valeurs par défaut de l'impact environnemental;

Arrête:

Art. 1^{er}. La composition du mix national

La composition agrégée par source d'énergie de l'électricité fournie par l'ensemble des fournisseurs aux clients finals situés sur le territoire national pour l'année 2011 est la suivante:

Catégorie de source d'énergie	Composition du mix national
a) Energie fossile non renouvelable	54,8%
houille	4,8%
lignite	4,2%
gaz naturel	28,9%
cogénération à haut rendement	3,4%
autres énergies fossiles (pétrole, autres)	13,5%
b) Energie nucléaire	24,4%
c) Sources d'énergie renouvelables	20,2%
biomasse, biogaz, gaz des stations d'épuration d'eaux usées, gaz de décharge	0,9%
énergie éolienne	2,6%
énergie hydroélectrique	16,3%
énergie solaire	0,4%
autres sources d'énergie renouvelables	0,0%
d) Autres sources d'énergie et sources d'énergie non identifiées	0,6%
TOTAL	100%

Art. 2. L'impact environnemental du mix national

L'impact environnemental des sources énergétiques à partir desquelles est produite l'électricité fournie par l'ensemble des fournisseurs aux clients finals situés sur territoire national pour l'année 2011 est le suivant:

- a) en termes d'émissions de dioxyde de carbone: 359,13 g par kWh
- b) en termes de déchets radioactifs: 1,48 mg par kWh.

Art. 3. Le présent règlement est publié au Mémorial et sur le site internet de l'Institut.

La Direction

(s.) **Paul Schuh**

(s.) **Jacques Prost**

(s.) **Camille Hierzig**